

**Conseil communal de la commune déléguée de Montaignu  
du mercredi 26 juin 2024**

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUCLIER Marie-Bénédicte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
CHEREAU Antoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COCQUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COLMARD Etienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUHAMEL Negat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HAEFFELIN Jean-Martial	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	COLMARD Etienne	<input type="checkbox"/>
MORISSET Jean-Claude	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	COCQUET Cyrille	<input type="checkbox"/>
MORNIER Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MOUSSET Kilian	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
MULLINGHAUSEN Fabienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OLLIVIER Steve	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MORNIER Sophie	<input type="checkbox"/>
RINEAU Michelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Monsieur Etienne COLMARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent**

à l'unanimité

Observations éventuelles

**MOYENS GENERAUX**

**1 – Avenant à la convention de Vendée Habitat – Les Hauts de Montaignu**

Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier « Les Hauts de Montaignu », la ville de Montaignu a signé le 10 mars 2018 une convention avec Vendée Habitat afin de définir notamment :

- Les conditions de participation de la Ville aux déconstructions des bâtiments propriété de Vendée Habitat et les conditions d'acquisition par la Ville du foncier libéré ;
- La définition de la maîtrise d'ouvrage des aménagements urbains, celle des déconstructions de bâtiments et celle des nouvelles constructions de logements publics et de locaux de services axés sur la santé (CMP/hôpital de Jour pour enfants, pôle médical et pharmacie) ;
- Les conditions de revente de terrains à Vendée Habitat pour les constructions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu des évolutions du projet et des aides publiques accordées, il convient de mettre à jour cette convention par le biais d'un avenant. La principale modification vise à diminuer de 818 000 € la participation de la Ville aux déconstructions du patrimoine de Vendée Habitat et à échelonner le versement de cette participation financière.

Par ailleurs, la proposition d'avenant vise à préciser les conditions de révision du prix de cession du foncier des terrains viabilisés qui seront cédés à Vendée Habitat, et accorder plus de souplesse sur la localisation des opérations destinées à compenser les 111 logements qui seront déconstruits sur le quartier.

Pour information, le projet de convention n'acte pas à ce stade des évolutions du programme de déconstruction ou des projets de constructions neuves sur le foncier appartenant initialement à Vendée Habitat, à l'exception du nouveau groupe scolaire Jules Verne dont la construction est déjà en cours. Néanmoins, certains projets encore au stade de l'étude nécessiteront de passer un nouvel avenant à la convention lorsque l'évolution du programme sera fixée.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la ville de Montaigu-Vendée et le bailleur social Vendée Habitat concernant le projet urbain de restructuration du quartier « Les Hauts de Montaigu » et à autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces inhérentes à cette décision.

### **Le conseil communal émet un avis FAVORABLE**

à l'unanimité

**OU Par 8 voix pour, 2 abstentions**

#### **Observations éventuelles**

**Mme Sophie MORNIER : absence de montants 2022/2023.**

**M. Antoine CHEREAU : décalage de compensation des loyers perdus.**

**M. Cyrille COCQUET : l'ensemble des habitants des tours ont été relogés. Il reste 2 personnes aux foyers Soleil en cours de trouver une solution.**

## **EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE**

### **1 – Adoption des principes d'actions communales contributives au schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 de l'Agglomération**

Le Plan Familles et Santé adopté le 13 novembre 2023 par le Conseil d'agglomération, prévoyait dans son action 5.1 « l'élaboration d'un schéma de développement de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>nd</sup> recours ».

Suite à la mise à jour du diagnostic concernant l'offre de santé, l'identification des facteurs clés de réussite, et conformément au cadre juridique d'intervention, ce schéma de développement de l'offre de santé a été élaboré en concertation avec les professionnels de santé du territoire et les institutions référentes (ARS, CPAM, etc.).

Ce « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » comporte ainsi 10 actions, articulées en 3 axes. Il sera présenté au Conseil d'agglomération du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

#### **1. Accompagner la structuration des équipes de soins de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> recours :**

- Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1<sup>er</sup> recours
- Action n° 2 : Aide financière d'amorçage pour les équipes en démarche de création d'Equipe de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP-CLAP) ou Maison de Santé Pluriprofessionnels (MSP)
- Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2<sup>nd</sup> recours
- Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital

#### **2. Accueillir les nouveaux professionnels et soutenir leur installation :**

- Action n° 5 : Aide à l'accueil d'internes et de stagiaires
- Action n° 6 : Aide à l'installation pour l'équipement et à la création d'un cabinet
- Action n° 7 : Création d'un guichet d'accueil des professionnels de santé
- Action n° 8 : Création d'une crèche employeur santé et médico-social

#### **3. Pallier temporairement le manque d'offre :**

- Action n° 9 : Création d'un centre de soins pour patients sans médecin traitant
- Action n° 10 : Information aux habitants sur les solutions palliatives

Dans le cadre de la répartition des compétences entre Terres de Montaigu et les communes, ces dernières peuvent contribuer au développement de l'offre de santé de 1<sup>er</sup> recours par l'accompagnement des projets immobiliers des équipes de soins lorsque ces dernières ne sont pas en exercice coordonné ou coordonné en ESP-CLAP.

Ainsi, il sera proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les principes des actions communales de développement de l'offre de santé contributives au « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » de l'Agglomération :

- **Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1<sup>er</sup> recours**
  - Boufféré : Construction d'un second pôle santé
  - La Guyonnière : Extension du cabinet médical
  - St Georges de Montaigu : Extension du cabinet médical
  - Saint Hilaire de Loulay : Réflexion en cours avec les professionnels de santé concernant la structuration de l'offre de santé
- **Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2<sup>nd</sup> recours** – Pilotage de l'aménagement urbain par la ville
- **Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital** – Pilotage de l'aménagement urbain par la ville

**Le conseil communal prend note de cette information.**

Observations éventuelles :

M. Etienne COLMARD : cette nouvelle offre va poser des problèmes de stationnement.

M. Cyrille COCQUET : la question va être abordée dans le point suivant. Des solutions sont à l'étude pour un nouveau parking qui correspond aussi à une utilisation avec rotation importante des véhicules en journée.

Mme Sophie MORNIER : les résidents pourraient être gênés à la marge si le parking reste en état.

## ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1 – Dénomination de voie de l'opération de Vendée Habitat – Rue de la Robinière – Montaigu

Vendée Habitat prévoit la construction de 7 maisons et 8 appartements sur un terrain situé au 18 rue de La Robinière, commune déléguée de Montaigu – 85600 Montaigu-Vendée. Les logements seront desservis par une voie en impasse.

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics telle que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Le choix du nom s'est arrêté sur le nom suivant : **Impasse des Bordiers.**

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la dénomination de cette voie, Impasse des Bordiers.

**Le conseil communal émet un avis FAVORABLE**

à l'unanimité

**OU Par voix pour, contre, abstentions**

Observations éventuelles

M. Cyrille COCQUET : Les Bordiers car la borderie de la Robinière était située à cet endroit. La résidence Poupeline fait référence à la fontaine du Val d'Asson qui porte ce nom.

## 2 – Désaffectation, déclassement et cession – Rue du Petit Sabot – Montaigu

Monsieur et Madame FRICKER sont propriétaires des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Montaigu, cadastrées section AE numéros 225 et 226. En 2012, ils ont installé un portail pour clôturer leur propriété. Celui-ci a été posé sur le domaine public.

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation d'autant plus que Monsieur et Madame FRICKER vendent leur maison.

Préalablement à cette cession, il convient de désaffecter et déclasser cette emprise foncière du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Ainsi, il sera proposé aux membres du conseil municipal de constater la désaffectation d'une partie dépendant du domaine public pour une surface d'environ 8 m<sup>2</sup> et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune puis de la céder à Monsieur et Madame FRICKER moyennant le prix principal de 14,00 € le mètre carré.

**Le conseil communal émet un avis FAVORABLE**

à l'unanimité

**OU Par voix pour, contre, abstentions**

Observations éventuelles

## 3 – Acquisition à titre gratuit d'une parcelle à usage de parking du centre Hospitalier de la Vendée

Dans le cadre du Plan Familles et Santé et du schéma de développement de l'offre de santé sur le territoire, il est proposé d'acquérir à titre gratuit du Centre Hospitalier de la Vendée la parcelle aujourd'hui à usage de parkings située à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Montaigu et cadastrée section AK numéro 691. Cette acquisition contribuerait au développement urbain du secteur de l'Hôpital.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver cette acquisition telle que présentée.

**Le conseil communal émet un avis FAVORABLE**

à l'unanimité

**OU Par voix pour, contre, abstentions**

Observations éventuelles

*De par sa fonction de Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Vendée, M. Antoine CHEREAU ne prend pas part au vote.*

## ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

### 1 – Convention SyDEV n°2024.ECL.0363 – Travaux neufs d'éclairage public – Rues Matifeu et Saint Pierre – Montaigu

Le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.ECL.0363 se rapportant à des travaux neufs d'éclairage public projetés dans le cadre de travaux de voirie des rues de Matifeu et Saint Pierre sur la commune déléguée de Montaigu.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	14 159.00	16 991.00	14 159.00	70.00 %	9 911.00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>9 911.00</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

**Le conseil communal émet un avis FAVORABLE**

à l'unanimité

**OU Par voix pour, contre, abstentions**

**Observations éventuelles**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**